

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD35

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 61, supprimer le mot et le signe :

« administrative, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas de dispositions relatives à la gestion administrative dans les articles de cette section.